

sire faire quelques insinuations, à lui répondre avec la preuve faite sous serment, obtenue après l'examen le plus sévère, sur tous les faits relatifs au contrat, et à discuter la question ici ou ailleurs.

M. BLAKE: Je ne fais pas la moindre insinuation contre l'honorable ministre.

Sir CHARLES TUPPER: Non, pas contre moi, mais l'honorable monsieur, par induction, par la manière même dont il a posé la question, a montré qu'il voulait faire naître l'impression que le gouvernement avait été influencé par certaines personnes en rapport avec M. Whitehead.

M. BLAKE: En quoi?

Sir CHARLES TUPPER: Au sujet de cette affaire, — de la demande de ce crédit.

M. BLAKE: Je crains qu'on n'en puisse accuser l'honorable monsieur. Je croyais que l'honorable monsieur était sous l'impression que j'avais insinué qu'il y avait eu des rapports condamnables entre M. Whitehead et le département. Ce n'était pas le cas, je n'ai rien dit qui pût laisser croire que c'était ma pensée. Mais que la conduite de certaines autres personnes ait été condamnable, cela appert du témoignage dont je ne parle que de mémoire; laquelle n'est pas aussi fraîche qu'elle l'aurait été si j'avais su que cet item serait venu sur le tapis et aurait été défendu, et qu'il eût dit que c'était pour les créanciers de M. Whitehead que ce crédit était voté. Je dois dire que, d'après la mémoire que j'en ai, qu'il a été fait bien des choses déplacées et une foule d'actes suspects par certaines personnes qui s'entremettaient entre M. Whitehead et le département; aussi y a-t-il beaucoup de choses peu édifiantes à lire dans le témoignage concernant cette phase de la transaction. Si la proposition du gouvernement a été faite avec l'idée que le pays devait accueillir très favorablement quelques-unes des réclamations qui ont été mentionnées dans le cours de cette enquête, c'est pour que M. Whitehead puisse se remettre des jugements qui ont été obtenus contre lui dans le cours de ces transactions, je crois que nous serons très peu disposés à voter ce crédit, beaucoup moins que nous ne l'aurions été autrement. Il est impossible à un moment d'avis des engagements dans ces questions sans avoir consulté les deux volumes de preuve et quels sont ceux qui ont pris part à cette transaction; cela prouve une fois de plus combien peu il est convenable de demander qu'un crédit pour un montant considérable — non plus \$4,000 ou \$6,000, mais \$86,000 cette fois — soit voté quand la session est aussi avancée.

Au sujet de cette explication insuffisante, je demanderai s'il a été fait quelque demande par certains créanciers de M. Whitehead, si oui, par quels créanciers, s'il a été fait quelque arrangement concernant la disposition de l'argent; si l'argent doit aller sans réserve entre les mains de M. Whitehead; si l'ordre en conseil est valable; si c'est M. Whitehead qui doit être payé, ou bien les créanciers, et dans ce cas, les noms de ces derniers.

Sir CHARLES TUPPER: Le gouvernement a pris toutes les précautions possibles pour que tout l'argent qui vient du gouvernement aille aux créanciers de M. Whitehead dont les fonds ont réellement servi à l'exécution de ces travaux. Quand nous avons enlevé le contrat à M. Whitehead, comme l'honorable monsieur le sait, le gouvernement a pris tout l'outillage et en a fait vendre une grande partie comme il était dégagé et pouvait être vendu, et j'ai fait au conseil un rapport recommandant que le député du ministre de la Justice d'alors, M. Lash, fût choisi pour déterminer comment l'argent devait être appliqué et en quelles bourses il devait tomber. Il n'a pas été dépensé par moi ou par le département une seule piastre de l'argent que le gouvernement a retiré de la vente d'un outillage considérable, dont M. Whitehead devait d'après le contrat avoir le bénéfice.

J'ai considéré qu'il était important dans les circonstances

de bien considérer l'affaire, afin que ceux dont le capital et le crédit avaient été utilisés pour fournir l'outillage nécessaire à l'exécution des travaux fussent remboursés, et qu'il n'y eût pas la moindre raison de supposer plus tard que quelqu'un s'était approprié à tort la moindre chose.

J'ai demandé au gouvernement d'émettre un ordre en conseil enjoignant à M. Lash de désigner quels étaient ceux qui devaient recevoir quelque chose. Tous les documents et toutes les réclamations furent placés entre ses mains, et jusqu'au moment qu'il a quitté le service du département il est le seul qui ait donné les instructions en vertu desquelles le département des Chemins de fer et canaux a agi — le seul par l'intermédiaire duquel il a été disposé de l'argent jusqu'à la dernière piastre. Je ne sais pas qu'il ait été dépensé quelque argent.

M. Whitehead a fait une cession de ses biens au bénéfice de ses créanciers, et le gouvernement fera tout en son pouvoir dans le cas où ce crédit sera adopté par la Chambre pour que l'argent ne soit pas remis à M. Whitehead pour être par lui gaspillé, mais à ceux dont l'argent a été engagé dans l'entreprise et a profité au public.

Je suis quelque peu surpris de l'attitude prise par l'honorable monsieur (M. Blake) au sujet de ce crédit. Quand y a-t-il eu un cas où les fonds publics pouvaient être mieux appliqués? Un contrat a été accordé par lequel le pays était tenu de payer une certaine somme pour l'exécution de cette entreprise politique. Cette entreprise, de très grandes proportions, a été complétée et le pays n'a pas été requis de payer, comme dans quatre-vingt-dix cas sur cent, une somme considérable de plus que le prix du contrat. M. Whitehead s'est trouvé pris dans des difficultés, a fait des centaines de mille piastres de dettes, et n'a pu cependant avec toute l'aide du gouvernement — et je n'hésite pas à dire que le gouvernement a fait pour soutenir les forces de M. Whitehead tout ce qu'un gouvernement peut faire — achever son contrat.

Quand j'arrivai à la position que j'occupe maintenant, je trouvai que mon prédécesseur avait prêté à plusieurs reprises des sommes considérables à M. Whitehead pour lui permettre de pousser vigoureusement son importante entreprise. J'adoptai le même principe, et aussi longtemps que j'ai pu croire et espérer qu'en l'aidant et le supportant de toutes nos forces il pourrait compléter l'entreprise, nous lui avons laissé le contrat. Nous ne lui avons enlevé que lorsqu'il fut devenu tellement embarrassé par ses créanciers et paralysé dans l'exécution de l'entreprise qu'en toute probabilité, non-seulement le contrat allait être rompu mais que, à moins de le lui enlever à cette époque, nous allions perdre un an et ne pourrions ouvrir le chemin de la baie du Tonnerre à la rivière Rouge qu'une année plus tard, au lieu de l'ouvrir au trafic comme il l'est aujourd'hui. Nous ne la lui avons enlevé, dis-je, que lorsque nous avons vu que les travaux menaçaient d'être obstrués là, que des contrats considérables plus loin que le sien menaçaient de l'être également, et qu'il serait parfaitement impossible d'achever l'entreprise.

De fait, une réclamation a été faite telle qu'elle est — je ne dis pas pas qu'elle est bien fondée, mais l'honorable monsieur sait comment ces réclamations sont faites. Les entrepreneurs supposent que les contrats passés par le gouvernement seront exécutés et qu'ils auront le moyen, grâce à l'achèvement du contrat qui les précède, d'arriver à leur propre entreprise. De plus tout le monde sait que le succès ou l'insuccès d'un entrepreneur dépend souvent des facilités qu'il faut avoir pour arriver au siège d'une entreprise difficile de ce genre — des travaux importants dans une section éloignée dans l'intérieur du pays et inaccessible — jusqu'à ce que l'entreprise qui précède la sienne soit achevée. Dans ces circonstances, mon honorable ami verra, je crois, que le gouvernement a exercé une sage discrétion, lorsque jugeant que ce contrat allait inévitablement être brisé, et qu'à moins de le reprendre immédiatement, il serait